SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **14 septembre 2026**, à compter de 19h06 à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Mesdames :
Véronique Lemire, conseillère # 2
Guylaine Racine, conseillère # 3
Dianne Renaud, conseiller # 5

Messieurs :
Yves Bourassa, conseiller # 1
Donat Legrand, conseiller # 4
Luc Bernèche, conseiller # 6

Lise Dénommé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1.1 Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19h06.

2.1 Mot de Bienvenue de la mairesse

Mot de bienvenue de la mairesse - Lyne Ash :

Bon retour au travail de Lise. Son absence a coïncidé avec une démarche entreprise par quelques maires concernant le manque de ressources administratives et nous a permis de réfléchir à la situation des directions générales de toutes les municipalités : la tâche est énorme, et il appartient à chacun de nous de respecter le rythme de travail de ces personnes qui sont une ressource essentielle et inestimable pour la bonne administration de nos municipalités. Dans la majorité des municipalités du territoire, les municipalités ne peuvent compter que sur 2 personnes au bureau, la DG et une adjointe, parfois à temps partiel, et dans certaines municipalités, il n'y a que la DG. C'est dire l'immensité de la responsabilité qui repose sur les épaules de ces personnes. Nous avons tous une réflexion à faire concernant nos attentes face à nos fonctionnaires municipaux et face à nous-mêmes. Personne n'est infaillible!

8168-09-26 **3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2026-09-14**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé pour la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 soit adopté avec les modifications apportées.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. MOT DE BIENVENUE
2.1 Mot de bienvenue de la mairesse
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026
6. TRÉSORERIE
6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 31 août 2026
6.2 Dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 – Revenus/dépenses et budget
6.3 Dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 – Année courante et année précédente
7. DÉPÔT DE RAPPORTS
7.1 Rapport de la mairesse
7.2 Rapport des travaux publics
7.3 Rapport de l'employé de soutien au développement
7.4 Rapport de la DG
7.4.1 Lettre de responsabilités des travaux de dynamitage sur le chemin des Pins
7.5 Rapport des Élus
8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES
8.1 Soumission - Maheu, Maheu - Gestion parasitaire
10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
10.1 Dégradation du paysage - Mise en demeure
10.2 Entretien pelouse
11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE
11.1 Soumissions pour l'entretien du filtre à sable - Eau potable
12 VOIRIE
12.1 Plainte citoyenne nettoyage de fossé chemin des Cèdres
12.2 Problématique - Écoulement perturbé sur le chemin des Cèdres
12.3 Travaux dynamitage chemin des Pins
12.4 Contrat de déneigement 2026-2027
12.5 Tracteur municipal - Défectuosité du système de filtre à particule (DPF)
12.6 Dame de castor chemin des Bouleaux (ajouté)
13. LOISIRS ET CULTURE
14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ
14.1 Renouvellement - Offre de services juridiques - No dossier 600717
14.2 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement et Sécurisation (ajouté)
15. AFFAIRES NOUVELLES
16. CORRESPONDANCE
17. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE LE 5 OCTOBRE 2026 (1er lundi du mois)
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1 Période de questions

Aucune question du public à ce moment-ci.

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

Le point 5.1 est reporté à une séance ultérieure, en attente de la révision du procès-verbal par l'avocat.

8169-09-26

6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 31 août 2026

Résolution – des comptes à payer

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que des comptes à payer pour la période du 1er au 31 août 2026 :

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**19 321.42 $** +**142 543.17 $**) pour un total de **161 864.59 $**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil (C.M., art. 961).

Signé à Nédélec, le 14 septembre 2026.

8170-09-26 **6.2 Dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 - Revenus/dépenses et budget - Résolution**

Projet de résolution – Dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026

CONSIDÉRANT l'obligation prévue à l'article 176.4 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 – Revenus/dépenses et budget, présenté par le directeur général par intérim;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dianne Renaud, Conseiller 5
Adoptée à l'unanimité des conseillers

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 – Revenus/dépenses et budget, tel que présenté par le directeur général par intérim.

Adopté le 14 septembre 2026

8171-09-26 **6.3 Dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 - Année courante et année précédente - Résolution**

Dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 (année courante et année précédente)

CONSIDÉRANT l'obligation prévue à l'article 176.4 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 – Année courante et année précédente, présenté par le directeur général par intérim;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Guylaine Racine, Conseiller 3
Adoptée à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport financier comparatif au 30 juin 2026 – Année courante et année précédente, tel que présenté par le directeur général par intérim.

Adopté le 14 septembre 2026

7.1 Rapport de la mairesse

19 août 2026 : Conseil MRCT

- Faire part aux candidat(e)s aux élections provinciales des priorités de la région : disponibilité énergétique, transformation locale des ressources, main-d'œuvre et logement, infrastructures et connectivité et reconnaissance des réalités propres au Témiscamingue
- Mutualisation des services administratifs municipaux
- Aide financière de 17 300 $ accordée au Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue en soutien alimentaire

25 août 2026 : réunion de travail sur les scénarios proposés par la RISIT

- Les élus se sont prononcés pour le scénario priorisant la caserne centrale à Guigues, étant située au centre du Témiscamingue

27 août 2026 : réunion des maires membres de la RISIT

- Avant de prendre une décision finale, les maires se sont entendus pour obtenir une formation qui nous permettra de mieux comprendre les enjeux du schéma de couverture de risque

1er septembre 2026 : C.A. du Rift (comité de la MRCT)

- AGA le 16 septembre à la galerie du Rift

2 septembre 2026 : comité Coopération intermunicipale (sous-comité de la MRCT)

- Discussions sur le projet de se munir d'une ressource de soutien au DG pour les municipalités qui en ont besoin
- Ébauche d'un projet expérimental d'utilisation de l'intelligence artificielle pour venir en aide aux DG
- Mutualisation de services administratifs – financement de 10 000 $ provenant du FRR volet coopération intermunicipale.
- Le modèle envisagé s'inspire du modèle des services en urbanisme (achat d'un certain nombre d'heures au besoin)
- 9 septembre 2026 : comité aviseur en tourisme et attractivité (sous-comité de la MRCT)
- Bilan de la saison estivale

10 septembre 2026 : réunion de travail de la MRCT

- Rencontre avec directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune : baux de villégiature, gravières, abris sommaires
- Rencontre avec la directrice générale du CSSLT : enjeux liés à ls sécurité du transport scolaire et traverses piétonnières, partenariat municipalité-écoles

7.2 Rapport des travaux publics

Travaux publics — Rapport de l'employé de la voirie

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par l'employé de la voirie, le conseil prend acte des informations soumises concernant l'état des routes, l'avancement des travaux en cours et les interventions réalisées depuis la dernière séance. Aucune décision supplémentaire n'est prise à ce stade, mais le dossier demeure suivi.

7.3 Rapport de l'employé de soutien au développement

Quelques questions sont posées en lien avec le dépôt du rapport de l'employé de soutien au développement.

7.4 Rapport DG

Survol des dossiers en cours — Direction générale

La direction générale procède à un survol des dossiers en cours, informant le conseil de l'état d'avancement des différents mandats et projets municipaux.

7.4.1 Suivi - Lettre responsabilités des travaux de dynamitage sur le chemin des Pins

La direction générale informe les membres du conseil que la lettre officialisant les responsabilités relatives aux travaux de dynamitage sur le chemin des Pins a été signée entre la municipalité et les deux parties concernées. Cette entente précise les obligations de chacun dans la réalisation des travaux et vise à assurer le bon déroulement du projet. Les membres du conseil prennent acte de cette information.

7.5 Rapport des élus

Aucun dépôt de rapport à ce moment-ci.

8172-09-26 **8.1 Soumissions - Maheu & Maheu - Gestion parasitaire**

Résolution – Acceptation de la soumission 433381-v1 (Maheu, Maheu, gestion parasitaire)

CONSIDÉRANT la soumission 433381-v1 présentée par Maheu, Maheu, gestion parasitaire pour un service mensuel de gestion parasitaire au centre communautaire, au coût annuel de 495,00 $ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien et la salubrité des lieux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil accepte la soumission 433381-v1 de Maheu, Maheu, gestion parasitaire, pour un service mensuel au centre communautaire, au coût annuel de 495,00 $ (taxes en sus), pour une période de 12 mois à compter de la signature du contrat, et autorise la direction générale à signer tout document requis à cet effet.

9.1 Suivi - RISIT - Orientation et position

Le point 9.1, concernant l'orientation et la position à prendre relativement au dossier RISIT, est reporté à une séance ultérieure.

8173-09-26 **10.1 Suivi - Dégradation du paysage - Mise en demeure**

Résolution – Transmission de la mise en demeure par huissier

CONSIDÉRANT la recommandation de l'avocat concernant l'envoi d'une mise en demeure à un citoyen ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la preuve de réception de la mise en demeure ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil mandate l’avocat au dossier pour transmettre la mise en demeure au citoyen concerné par l’entremise d’un huissier, plutôt que par courrier recommandé.

10.2 Suivi - Entretien pelouse

Suite à la demande du citoyen, une rencontre est planifiée afin de discuter de l’entretien de la pelouse. La direction générale communiquera avec le citoyen pour vérifier sa disponibilité le 17 septembre à 19h. Quelques membres du conseil ont manifesté leur intérêt à participer à cette rencontre.

11.1 Suivi - Soumissions pour l'entretien du filtre à sable - Eau potable

Le point 11.1 est reporté à une séance ultérieure, la municipalité étant en attente des résultats des tests d’eau effectués récemment.

8174-09-26 **12.1 Plainte citoyenne - nettoyage du fosset chemin des Cèdres**

CONSIDÉRANT qu’un citoyen a contacté la municipalité concernant le retrait présumé d’un ponceau donnant accès à son terrain (matricule 0484 91 6010) par le chemin des Cèdres ;

CONSIDÉRANT que, suite à une vérification par les employés municipaux, il a été constaté qu’aucun ponceau n’a été démantelé par la municipalité lors des travaux de nettoyage de fossé fait en août dernier ;

CONSIDÉRANT que l’entrée en question a été réalisée par le citoyen en remplissant le fossé de matériaux granulaires avec un tuyau de drainage d’environ 6 pouces de diamètre, ce qui entrave l’écoulement naturel du fossé et cause des débordements lors des crues des eaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR Donat Legrand, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil mandate la direction générale à faire parvenir une lettre au citoyen, l’informant qu’il est de sa responsabilité d’installer un ponceau conforme à la réglementation municipale, afin de permettre un écoulement adéquat des eaux sur les chemins municipaux.

8175-09-26 **12.2 Problématique - Écoulement perturbé chemin des Cèdres**

CONSIDÉRANT que les employés municipaux, lors des travaux de nettoyage de fossé effectués en août dernier sur le chemin des Cèdres, ont constaté l’absence d’un ponceau à un accès de terrain (matricule 0484 91 6010), ce qui provoque une obstruction prononcée à l’écoulement des fossés municipaux et cause des débordements lors des crues des eaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR Dianne Renaud, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil mandate la direction générale à faire parvenir une lettre au citoyen concerné, l’informant qu’il est de sa responsabilité d’installer un ponceau conforme à la réglementation municipale à cet endroit, afin de permettre un écoulement adéquat des eaux sur le chemin des Cèdres.

12.3 Travaux de dynamitage sur le chemin des Pins

Le point 12.3 est reporté à une séance ultérieure, la municipalité étant en attente de documents reliés à ce dossier.

8176-09-26 **12.4 Contrat de déneigement 2026-2027**

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2026-2027 (AN 2)

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour le contrat de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027, au montant total de 144 868,50 $, taxes et frais inclus, payable en trois (3) versements annuels sur une période d'un (1) an ;

CONSIDÉRANT que le premier versement de 48 289,50 $ sera payable le 15 novembre 2025, le deuxième versement de 48 289,50 $ le 15 février 2026, et le troisième versement de 48 289,50 $ à la fin de la saison hivernale 2026-2027, sur approbation des deux parties ;

CONSIDÉRANT la clause stipulant que si le travail n'est pas fait à la satisfaction des membres du conseil, ceux-ci se réservent le droit de faire affaire avec une autre compagnie ;

CONSIDÉRANT que le cahier de charge déposé fait partie intégrante de la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'ACCEPTER le contrat de déneigement pour la saison hivernale 2026-2027 (an 2) à FDA Transport INC, selon les modalités et conditions présentées, incluant le cahier de charge, et d'autoriser Lyne Ash, mairesse, et Lise Dénommé, directrice générale, à signer tout document requis à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.5 - Tracteur municipal - Défectuosité du système de filtre à particule Diesel (DPF)

L'employé de voirie informe les membres du conseil que le tracteur municipal est actuellement au garage en raison d'une défectuosité du système de filtre à particule Diesel (DPF). Il précise que les réparations nécessaires sont couvertes par la garantie.

12.6 Barrage de castor chemin des Bouleaux

Une citoyenne a informé la municipalité de la présence d'un barrage de castor sur le chemin des Bouleaux. À la demande des conseillers, des photos seront prises et ajoutées au dossier pour suivi.

13 Loisirs et culture

8177-09-26 **14.1 Renouvellement - Offre de services juridiques - No Dossier 600717**

ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU DUFOUR MOTTET AVOCATS S.E.N.C.R.L. – OUTAOUAIS

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Nédelec a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 14 août 2026 préparée à cette fin par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

- **QUE** ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :
- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, la direction générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 1 an, à compter de la date d'adoption de la résolution;
- Coût forfaitaire : 1 000 $ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 275 $ de l'heure;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8178-09-26 **14.2 Résolution - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement et Sécurisation**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : "Estimation détaillée du coût des travaux" ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité de Nédélec, Madame Lise Dénommé, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR à la proposition de Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de la municipalité de Nédélec :

- Autoriser la présentation d’une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) - Volet redressement et sécurisation ;
- Confirmer l’engagement de la municipalité à respecter les modalités d’application en vigueur ;
- Reconnaître qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière pourra être résiliée ;
- Autoriser que madame Lyne Ash, mairesse, et madame Lise Dénommé, directrice générale, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 Affaires nouvelles

16. Correspondance

17.1 Prochaine séance ordinaire le 5 octobre 2026 (exceptionnellement 1er lundi du mois)

18.1 Période de questions

Quelques questions sont posées en lien avec certains sujets inscrits à l’ordre du jour.

8179-09-26 **19.1 Levée de la séance**

La séance est levée à 20h02 et est proposée par Yves Bourassa

_____

Lyne Ash, mairesse

_____

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

_____

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.